



Informations résiliation bail

Par **OlivierP**, le **01/03/2011 à 14:37**

Bonjour,

Ma compagne a contracté un bail en juin dernier, je vivais alors pour ma part en région parisienne.

Je l'ai rejoint à ce domicile en août dernier, je ne figure donc pas sur ce bail.

Nous ne sommes ni mariés ni pacsés, cependant notre fille est née en novembre dernier.

A ce jour, je fais l'objet d'une embauche sur un autre département, ma compagne pour sa part sort de congés maternité et est actuellement demandeuse d'emploi.

Compte tenu de ces différents éléments, est-il possible de ramener le délai de notre préavis à un mois dans le cadre d'une rupture de bail? La conclusion d'un pacs pourrait-il jouer en notre faveur?

Cordialement.

Par **mimi493**, le **01/03/2011 à 17:00**

non, vous n'êtes pas cotitulaire du bail, ni marié, donc le motif pour bénéficier d'un préavis réduit ne peut venir de vous

Par **OlivierP**, le **01/03/2011 à 17:04**

Cependant, si je ne m'abuse, la conclusion d'un PACS me place de facto comme co-titulaire du bail.

Par **mimi493**, le **01/03/2011** à **21:37**

non